



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE NOMINATION

8 novembre 2021

### Valérie PLAGNOL rejoint le collège de la CRE

Sur proposition du Président du Sénat, Monsieur Gérard LARCHER, Madame Valérie PLAGNOL a été nommée membre du collège de la Commission de régulation de l'énergie pour un mandat de 5 ans à partir du 2 novembre 2021.

Valérie PLAGNOL a été nommée en raison de ses qualifications juridiques, économiques et techniques dans les domaines des services publics locaux de l'énergie et de l'aménagement du territoire. Ses analyses dans le domaine économique, logistique en matière d'aménagement, de collecte et de distribution et sur des sujets aussi variés que la reprise économique post-Covid, l'inflation, la dette publique ou encore le financement des territoires, apporteront un éclairage complémentaire aux travaux du régulateur de l'énergie.

Cette nomination complète ainsi le collège de la CRE désormais au complet avec son Président, Jean-François CARENCO, et quatre commissaires, Catherine EDWIGE, Jean-Laurent LASTELLE, Ivan FAUCHEUX et Valérie PLAGNOL.

Diplômée de Sciences Po Paris, de l'Université de Keio (Japon) et de HEC, Valérie PLAGNOL a effectué l'ensemble de sa carrière dans le secteur économique en tant que Directrice des Etudes Economiques auprès d'importants établissements financiers en France, au Japon, et au Royaume-Uni.

Anciennement membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre, Valérie PLAGNOL a siégé au Haut Conseil des Finances Publiques de 2015 à 2020, elle a en outre présidé la Société d'Economie Politique de 2012 à 2016. Consultante indépendante, elle a fondé en 2015 le cabinet de conseil en macroéconomie Vision & Perspectives.

Valérie PLAGNOL est Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.

#### Contacts presse :

Olivia FRITZINGER : 01.44.50.41.81 – [olivia.fritzinger@cre.fr](mailto:olivia.fritzinger@cre.fr) et Anne DELAROCHE : 01.44.50.42.72 – [anne.delaroche@cre.fr](mailto:anne.delaroche@cre.fr)

*Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.*

